

CHARTRE QUALITÉ

Conçu comme un lieu d'échanges, de réflexions et d'interactions entre recherche pédagogique et formation, l'IPCEM s'engage sur plusieurs critères de qualité. Ces critères de qualité viennent en complément de ceux attendus par le processus Qualiopi.

1. L'organisme de formation et les formateurs

Les formateurs IPCEM possèdent une expertise dans le secteur de l'ETP.

Cette expertise résulte d'une pratique éprouvée et/ou d'une activité de recherche dans le champ de l'ETP, se signalant pour cette dernière par une production scientifique identifiable.

L'expertise des formateurs se traduit par :

- la présentation au cours de leur intervention d'exemples concrets mettant en évidence les liens entre l'ETP et la prise en soins des patients pour des affections chroniques ou temporaires ;
- le souci permanent que les contenus enseignés soient applicables

Une formation continue des formateurs est organisée par l'IPCEM. Elle permet l'ajustement des compétences des formateurs aux caractéristiques pédagogiques de la formation et aux contenus cliniques et psycho-pédagogiques abordés. De plus, elle assure le partage par les formateurs de l'organisme des mêmes valeurs sur l'ETP.

L'IPCEM peut témoigner des liens qu'il tisse avec des organismes de recherche.

2. Les programmes de formation sur l'ETP

La conception des programmes se fonde sur les données les plus récentes de la recherche dans le champ de l'ETP et les références aux modèles théoriques sous-jacents aux pratiques d'ETP, – elle prend appui sur les recommandations officielles et les critères d'autorisation des programmes des ARS,

- elle renforce la place de l'ETP dans l'organisation des soins et le parcours de soin du patient.

La formation :

– prend appui sur l'expérience des participants et favorise leur créativité,

– assure la remise aux participants d'une bibliographie actualisée et d'une documentation pertinente à l'appui de la formation ainsi que la mise à disposition d'outils / supports d'éducation thérapeutique utilisables avec les patients,

– soumet aux participants des problèmes concrets de développement de programmes ou d'actions d'ETP de façon à préparer les participants à y répondre,

– favorise le transfert des acquis de formation par des activités dédiées,

– prépare les participants à l'auto-évaluation annuelle des programmes d'ETP dans lesquelles ils seront impliqués.

3. Les modalités d'évaluation et de suivi de la formation

Sur le plan de l'évaluation :

- la satisfaction des participants est systématiquement mesurée,
- le sentiment de compétences acquises par les participants est systématiquement mesurée.

Sur le plan du suivi, l'IPCEM s'engage :

- à assurer de façon systématique un suivi de la formation, sous forme de conseils, de guidance,
- à favoriser l'accès des participants à des formations supérieures en ETP en rendant lisibles le programme, le contenu et les compétences de la formation

4. Processus d'amélioration continue des formations

L'IPCEM réunit son comité scientifique deux fois par an, ainsi que son équipe pédagogique quatre fois par an, pour discuter ses pratiques et améliorer de façon continue les programmes de formation, les outils pédagogiques, la communication avec les partenaires, les innovations à mettre en place, etc.